

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2024-70 du conseil municipal du dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre**

Le dix-neuf décembre deux-mil vingt-quatre à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 16**

**Nombre de conseillers votants : 23**

**Date de la convocation : 13/12/2024**

**Date de mise en ligne : 20/12/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Martine LAUGE	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Pascal MORA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	Ahmed ALLAL	
LANOUILH	Éric		Arrivée à 17h45 à partir de 2024-69		X
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Danielle SERRESSEQUE	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X		
SABLÉ	Corentin		X	Florent LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X		
KÉRUZORÉ	Marie		X		
AUGUSTO	Alain		X		

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Serge SIAFFA est candidat

Serge SIAFFA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération

### 2024-70 : Indemnité forfaitaire de fonctions itinérantes

#### Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu l'avis favorable du Comité social territorial intercommunal dans son avis du 12 septembre 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les personnels territoriaux appelés à se déplacer fréquemment sur le territoire de la commune pour assurer leurs fonctions peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour ces déplacements. Ceci ressort du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des Collectivités locales et établissements publics.

Seraient considérées comme "fonctions itinérantes", les déplacements effectués sur le territoire de la commune constituant la résidence administrative de l'agent par les agents assurant les fonctions :

- De direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à savoir l'accueil de loisirs lors des vacances scolaires et des mercredis.

Il est proposé :

- D'instaurer une indemnité forfaitaire annuelle de 100,00 € pour le cadre d'emploi des animateurs territoriaux,
- D'instaurer une indemnité forfaitaire annuelle de 50,00 € pour le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

L'indemnité est versée aux agents de manière fractionnée ou partielle lorsque les fonctions itinérantes sont assurées sur une partie de l'année seulement.

Le montant annuel de l'indemnité devra être proratisé en fonction du temps de travail de l'agent lorsqu'il est employé à temps non complet ou autorisé à travailler à temps partiel et de la durée d'emploi s'il n'est recruté que pour une partie de l'année.

Le Conseil Municipal est invité à :

#### **INSTITUER**

Art 1 – L'indemnité pour fonctions itinérantes pour les agents de direction de l'ALSH.

#### **FIXER**

Art 2 – Le montant de l'indemnité à 100 € annuel pour le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

#### **FIXER**

Art 3 – Le montant de l'indemnité à 50 € annuel pour le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

#### **PRÉCISER**

Art 4 - Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SIAFFA Serge

